



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

La MRC de La Nouvelle-Beauce adopte ses prévisions budgétaires 2014

Sainte-Marie, le 28 novembre 2013. – Le conseil des maires de la MRC de La Nouvelle-Beauce a procédé à l'adoption de son budget pour l'exercice financier 2014 le 27 novembre 2013. Celui-ci totalise un montant de 7 948 483 \$ comparativement à 7 045 785 \$ pour l'année 2013.

*Le budget de la MRC inclut la gestion du site d'enfouissement soit le «**Centre de récupération et de gestion des déchets** » situé dans la municipalité de Frampton. Le Centre de récupération et de gestion des déchets à lui seul représente un peu plus de 55 % du budget global de la MRC, soit 4 404 946 \$ pour l'exercice 2014 et les autres activités ou contributions financières de la MRC s'élèvent à 3 543 537 \$.*

L'augmentation de 902 698 \$ représente une augmentation globale de 12,8 %, dont 738 975 \$ (10,5 %) est attribuable au Centre de récupération et de gestion des déchets explicable particulièrement par le chevauchement d'un règlement d'emprunt, et une augmentation de 163 723 \$ (2,3 %) pour les autres activités ou contributions de la MRC, comprenant entre autres l'administration générale, l'évaluation foncière, l'aménagement du territoire, la sécurité incendie (coordination et prévention), la gestion des cours d'eau, d'un point de service de la SAAQ, de la Véloroute et l'émission des permis de construction pour cinq municipalités. Également, la MRC contribue financièrement pour l'opération du CLD de La Nouvelle-Beauce, de la salle de spectacle « La Méchatigan, du diffuseur de spectacles « Ovascène » ainsi qu'au transport adapté et collectif offert par Transport collectif de Beauce.

De ce budget, un montant de 2 992 970 \$ est facturable sous forme de quote-part aux municipalités de Nouvelle-Beauce. La contribution des municipalités est répartie en tenant compte des services et des mandats que la MRC assure envers chacune d'elles, et ce, en fonction des différents critères de répartition qui sont adoptés par le conseil de la MRC sous forme de règlement.

Les dépenses du Centre de récupération et de gestion des déchets sont facturables aux municipalités participantes sur la base d'un coût à la tonne métrique en considérant la quantité de matières résiduelles déposée au lieu d'enfouissement technique.

Pour l'année 2014, la richesse foncière uniformisée des 11 municipalités du territoire, totalise 3 437 086 407 \$ par rapport à 3 240 955 603 \$ pour l'année 2013, soit une augmentation de 196 130 804 \$ (6,05 %). Pour ce qui est de la population, une augmentation a également été constatée de 6,46 %, soit de 33 632 à 35 805 personnes pour l'ensemble du territoire.

– 30 –

Source : *Mario Caron, directeur général
MRC de La Nouvelle-Beauce*

Pour information : *Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444*